

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **vendredi 1^{er} décembre 2023** à compter de **8 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Sont absents :

Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption du projet de règlement 1521 concernant les plans d'aménagement d'ensemble.
4. Avis de motion 2023-24 - Règlement 1521 concernant les plans d'aménagement d'ensemble.
5. Période d'intervention des membres du Conseil.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond également à des questions reçues par courriel en vue de la présente séance.

Aucune question n'est posée.

2023-12-373

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-12-374

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1521
CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER ET D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT 1521

CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Ce projet de règlement a pour objet d'exiger, de la part du requérant qui demande la modification aux règlements d'urbanisme s'appliquant dans une zone visée au présent règlement, la production d'un plan d'aménagement d'ensemble de la zone concernée par la demande de modification.

QUE le Conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2023-24

**RÈGLEMENT 1521 CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un Règlement 1521 concernant les plans d'aménagement d'ensemble.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

2023-12-375

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 02

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière